

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Aux salariés de l'artisanat alimentaire (boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, boucherie, charcuterie, poissonnerie)

Le développement de l'artisanat alimentaire est une exigence tant pour la qualité des produits alimentaires que pour le rôle social de qualité de vie que joue cette activité de proximité en milieu rural et urbain. Il doit passer aussi par la revalorisation des conditions sociales et professionnelles des salariés.

L'alimentation est un élément fort de nos cultures et de nos traditions. Elle représente un élément de résistance contre les volontés patronales d'uniformisation des produits, pour toujours plus de profits.

La CGT défend ce tissu d'activités économiques, la diversification et la qualité des produits ainsi que les dimensions sociales et populaires de l'artisanat alimentaire.

Renforcer nos droits collectifs

Ce secteur compte six conventions collectives nationales. La quasi-totalité des salariés travaillent dans des entreprises de moins de onze salariés, où il y a très peu d'accords d'entreprises. Le Code du travail et les conventions collectives y sont donc le socle essentiel de droits collectifs.

Les ordonnances Macron, imposées en 2018, ont pour but de casser la hiérarchie des normes et le principe de faveur, en permettant au patronat de déroger à ses obligations sur les primes et les heures de travail.

L'isolement et le paternalisme ne doivent pas être utilisés pour réduire les droits. La CGT agit partout pour améliorer nos socles protecteurs.

Agir pour des revendications de haut niveau

L'image positive dont jouit l'artisanat est le fruit du travail, des qualifications et de la conscience professionnelle des salariés. Mais le patronat ne le valorise pas en imposant des salaires proches du Smic et en refusant toute amélioration des conditions de vie et de travail. Les profits réalisés et les exonérations le permettraient pourtant.

Face à la hausse des prix, se nourrir, se loger, s'habiller, se déplacer, se divertir... devient un casse-tête. Les conditions de travail dans le chaud ou le froid, la farine, les gestes répétitifs, les journées à rallonge, la station debout prolongée sont autant de réalités difficiles auxquelles il est possible de remédier.

De plus, la casse des CFA, la non-reconnaissance des qualifications et de l'expérience, les coups de rabot sur le contenu même des formations aboutissent à un appauvrissement des qualifications.

La CGT se bat pour l'amélioration des conditions sociales et économiques des apprentis et la reconnaissance des qualifications dans les grilles de salaires.

À côté des revendications générales de la CGT, nous revendiquons pour les salariés de l'artisanat alimentaire :

- un salaire professionnel d'embauche à 1950 €;
- des embauches en CDI ;
- 2 jours de repos consécutifs incluant le dimanche.

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Salariés du commerce de détail, vos droits ne sont pas un détail

Que l'on travaille dans une quincaillerie, chez un marchand de fruits et légumes, dans un salon de coiffure où dans tous les petits commerces qui contribuent à la vie des artères commerçantes, il ne faut pas oublier que nous dépendons de conventions collectives qui encadrent notre statut.

Isolé rime souvent avec mal informé

Tout l'enjeu de ces élections professionnelles est de vous permettre de prendre connaissance de l'action syndicale, souvent méconnue par les salariés des très petites entreprises.

La CGT est présente à toutes les négociations qui permettent d'améliorer les conventions collectives et elle agit également sur les grands dossiers qui ne sont pas sans conséquences sur l'avenir de nos métiers.

Depuis plusieurs années, la tendance est en effet à la libéralisation du travail dominical et à l'extension des horaires de soirée ou de nuit. La CGT est farouchement opposée à ces déréglementations qui fragilisent des salariés déjà soumis à des conditions de travail parfois difficiles.

Le dimanche doit rester un jour de respiration commun pour nous permettre d'avoir une vie de famille, des loisirs, du temps collectif pour nous retrouver, vivre ensemble tout simplement !

L'essor du commerce numérique contribue à amplifier ces attaques sur nos dimanches et nos soirées sous couvert de « modernité » et en favorisant l'hyper-consommation.

Autre point commun à nos métiers, le niveau des salaires, bien loin de répondre à nos besoins. Les grilles conventionnelles sont souvent très proches du Smic (parfois même en dessous) et les faibles écarts entre les différents niveaux ne valorisent pas nos compétences.

Face à la diversité des conventions collectives qui n'assurent pas un socle de droits collectifs identiques et de haut niveau, la CGT revendique la création d'une convention collective commune à tous nos métiers, qui sans gommer les spécificités professionnelles, garantirait à chacun la reconnaissance de ses compétences et de son expérience.

L'audience que les élections professionnelles dans les petites entreprises vont permettre de mesurer sera déterminante pour façonner l'avenir de notre statut collectif.

Première organisation syndicale représentative dans les très petites entreprises, la CGT a considérablement fait avancer les textes conventionnels qui encadrent nos métiers. La mise en place de représentants de proximité au sein des commissions paritaires va nous permettre de mieux connaître nos droits mais aussi tous les dispositifs de protection et d'aides sociales spécifiques à notre secteur.

Du 25 janvier au 7 février 2021,

Donnez-vous le droit, votez CGT !